



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Le Recteur

à

(Liste des destinataires en annexe)

Caen, le 15 septembre 2015

Rectorat

Secrétariat Général de
l'académie

Affaire suivie par
Nicolas RIVIERE
Référént technique
académique CIC

Téléphone
02 31 30 15 21

Courriel
nicolas.riviere2@ac-caen.fr

168, rue Caponière
BP 46184
14061 Caen

www.ac-caen.fr

Objet : Feuille de route académique du contrôle interne comptable 2015/2016

Le contrôle interne comptable (CIC) recouvre l'ensemble des dispositifs organisés, formalisés, et permanents mis en œuvre par l'ensemble des acteurs pour maîtriser le fonctionnement des activités financières et donner ainsi une assurance raisonnable sur la qualité des comptes.

Pour les services académiques, la démarche de contrôle interne implique une réflexion sur les actions quotidiennes et sur l'organisation existante afin d'identifier les risques et de mettre en œuvre les actions pour les couvrir.

La présente note a pour objet de communiquer aux services académiques les principales actions à déployer au cours de l'année scolaire 2015-2016. Certaines actions ont fait l'objet d'une première communication lors de la réunion du comité de pilotage CIC-CIB du 8 juin dernier.

Pour les services académiques, les actions constituant le socle commun à mettre en œuvre sont au nombre de 6 :

- Communiquer au référent technique CIC le correspondant CIC de l'entité
- Actualiser l'organigramme fonctionnel de la structure
- Etablir une cartographie des risques et des enjeux
- Définir un plan d'actions pour l'année dans la limite de 5 actions par entité et procéder à son exécution.
- Rendre compte des résultats des contrôles effectués via un outil de type reporting (*Décision 1 du copil CIC du 08/06*)
- Déployer l'échelle de maturité des risques (EMR)

D'autres actions plus spécifiques seront menées avec les services concernés


- Mettre en place un memento sur les aspects réglementaires et pratiques du statut général de la fonction publique (*Décision 2 du copil CIC du 08/06*)
- Elaboration d'un catalogue des restitutions BO et mutualisation des documents. (*Décision 3 du copil CIC du 08/06*)



2/5

Je vous demande donc de bien vouloir mettre en œuvre ces actions présentées dans la note et détaillées dans les annexes figurant en pièce jointe. Ces documents sont également accessibles sur le portail CIC de l'académie.

Afin d'être en mesure de répondre efficacement aux exigences de la Cour des comptes qui souligne une nouvelle fois le manque de formalisation des procédures et la faiblesse des comptes rendus sur le contrôle interne comptable, vous porterez une attention particulière au calendrier de mise en œuvre de ces actions et à leur rendu-compte au référent technique CIC qui est à votre disposition pour apporter toute l'aide souhaitée.

OK  16/09/15.

Pour le recteur et par délégué
La secrétaire générale adjointe

Françoise LAY



1. Recensement des correspondants CIC de l'académie

Le caractère pérenne et structuré du CIC repose en partie sur la qualité du réseau qui en pilote la mise en œuvre. La qualité de la circulation des informations de ce réseau est essentielle. Afin d'actualiser l'annuaire des correspondants CIC de l'académie, il vous est demandé de bien vouloir communiquer au référent technique CIC la liste des correspondants identifiés dans le pilotage du CIC de l'entité.

Un modèle de tableau est fourni en annexe 1.

Echéance : 16 octobre 2015 – Caractère obligatoire

2. L'actualisation de l'organigramme fonctionnel (OF) de l'entité

L'organigramme fonctionnel (OF) de structure a pour finalité de décrire l'organisation de la fonction comptable dans les services. Le correspondant CIC de l'entité doit en assurer son élaboration ainsi que sa mise à jour.

Echéance : 16 octobre 2015 – Caractère obligatoire

3. La cartographie des risques et des enjeux du bureau

La cartographie des risques est le support de pilotage des risques comptables. Quelle que soit l'approche retenue pour recenser les risques, leur analyse nécessite :

- l'évaluation de leur probabilité de survenance et de leurs impacts
- leur hiérarchisation
- l'appréciation des dispositifs existants visant à les maîtriser
- l'appréciation des risques résiduels compte tenu de la mise en œuvre de ces dispositifs.

La méthodologie, un exemple et un modèle de tableau sont fournis en annexe 2.

Echéance : 18 novembre 2015 – Caractère obligatoire

4. Le plan d'actions du bureau

La cartographie des risques doit aboutir sur une ou des actions à mettre en œuvre pour maîtriser les risques constatés. Les enjeux du plan d'action local sont de disposer d'un plan de travail adapté, qui désigne un responsable et des objectifs clairs pour chacune des actions arrêtées.

Un rendu compte trimestriel de son exécution sera effectué par le correspondant CIC au référent technique CIC (G2P ou autre format)

La méthodologie, un exemple et un modèle de tableau sont fournis en annexe 3.

*Echéance pour l'élaboration du plan d'action 2015-2016 : 18 novembre 2015 – Caractère obligatoire
Rendu compte au référent CIC – fin janvier / fin avril / fin septembre*



4/5

5. Reporting des contrôles effectués (décision 1 copil CIC du 08/06)

Afin de garantir la qualité des comptes et d'assurer la piste d'audit, notamment dans le cadre du processus de certification des comptes de l'État par la Cour des comptes, il est impératif de formaliser et de tracer les contrôles effectués par les différents acteurs de la chaîne comptable.

Un principe à retenir => un contrôle effectué mais non tracé est considéré comme un contrôle inexistant

Le document retenu doit permettre par la suite de mesurer les actions mises en œuvre et les efforts consentis.

Echéance : A définir – Une réflexion doit être menée préalablement afin de retenir l'outil le plus approprié. Un projet d'outil d'aide à la collecte des anomalies au niveau des gestionnaires a été présenté au copil du 8 juin

6. l'échelle de maturité des risques (EMR)

L'échelle de maturité de gestion des risques (EMR) est un outil présenté sous forme de questionnaire, qui doit permettre à un responsable de comparer sa démarche de CIC par rapport à un schéma théorique en se situant dans une logique de « palier »

Chaque service est donc invité à déployer cet outil d'auto-évaluation de la maîtrise des risques afin de mieux apprécier son niveau de maturité dans les domaines de l'organisation, du pilotage, de la documentation, et de la traçabilité

Echéance : 31 mars 2016 – Caractère obligatoire

Annexe : Liste des destinataires :



5/5

- Madame et Messieurs les Secrétaires Généraux des directions des services départementaux de l'éducation nationale du Calvados, de la Manche, et de l'Orne.

- Madame la chef des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation
- Madame la chef de la division de l'encadrement des personnels et l'administration et des prestations
- Madame la chef des personnels de l'enseignement privé
- Madame la chef du service de gestion des enseignants du 1^{er} degré public

- Madame la chef de la division des examens et concours
- Madame la chef de la division des établissements
- Monsieur le chef de la division de l'expertise financière et juridique
- Monsieur le chef de la division de l'achat et des affaires générales
- Madame la chef de la division de la formation
- Monsieur le chef de la direction des systèmes d'information
- Madame la chef du service constructions et patrimoine
- Madame la chef du service interdépartemental des bourses du second degré
- Madame la chef du service académique de gestion des dossiers d'action sociale
- Madame la chef du service académique des missions et déplacements
- Madame la chef du centre de service partagé CHORUS